

Le développement du pouvoir d'agir dans les pratiques d'accompagnement à la parentalité : regards croisés entre parents et professionnel-le-s.

Gloria Repond et Sarah Dini, HES-SO Valais, Filière Travail Social.

Dans le champ du soutien à la parentalité, les professionnel.le.s du travail social sont invité.e.s à repenser leur travail et leur collaboration avec les familles dans une optique de partenariat et de participation : il apparaît essentiel de travailler non pas *sur* mais *avec* les familles (Karsz, 2004) et d'accompagner les parents selon un principe de non-jugement et selon les valeurs émancipatrices de l'action sociale (Neyrand, 2011; Boucher, 2012), tout cela en fonction des besoins et des difficultés parentales. Car jusque dans la fin des années 80, le soutien à la parentalité se présente comme un moyen de « contrôle social » des pratiques parentales, dont le but est de s'assurer que ces pratiques correspondent aux normes prédéfinies du « bon parent » (Pioli, 2006). Dès lors, les parents dont les pratiques n'entrent pas dans ces normes sont considérés comme défaillants et le rôle de l'intervention vise alors la protection de l'enfant. En Europe, la parentalité fait l'objet de dispositifs d'interventions socio-sanitaires depuis plus de vingt ans, et ces dispositifs tendent bien souvent à diriger l'action parentale selon des normes sociales (Boucher, 2012; Malochet, 2013; Martin et al., 2017; Modak, et al., 2017). Le pouvoir d'agir dans le champ de la parentalité émerge alors en réaction à la logique de contrôle des pratiques parentales.

L'approche du développement du pouvoir d'agir (DPA ; Le Bossé, 2003), issu du concept d'*empowerment*, se veut multidimensionnel (Dunst et al., 1992) et en résonance avec les valeurs du travail social, car elle contribue à la transformation de la société, en encourageant l'autonomie et la citoyenneté des individus. Dans la pratique, elle incite non seulement les professionnel-le-s à conscientiser leurs actions en termes de posture, mais aussi les bénéficiaires à conscientiser leurs capacités à être acteurs et actrices de leur propre changement (Jouffray & Étienne 2017). La définition du pouvoir d'agir retenue par Le Bossé (2008) tient compte des composantes générales de la notion d'*empowerment* mais propose un cadre conceptuel plus rigoureux pour la pratique professionnelle. Sa définition du pouvoir d'agir est alors conceptualisée autour de quatre axes : l'implication des personnes aidées dans la définition des problèmes et des solutions ; l'adoption de l'unité d'analyse acteur en contexte ; la prise en compte des contextes d'application et l'introduction d'une démarche d'action conscientisante. Cependant, considérer le bénéficiaire comme compétent et souligner ses ressources plus que ses difficultés reste une démarche encore peu appliquée (Jouffray & Etienne, 2017) particulièrement dans le champ de la parentalité.

Le soutien à la parentalité devient ainsi l'un des champs d'application privilégié de l'*empowerment*, avec l'objectif affiché de redonner le pouvoir aux parents.

Dès lors comment favoriser l'*empowerment* dans le soutien à la parentalité ? Plusieurs principes sont au cœur des pratiques spécifiques d'aide et de soutien aux parents par les professionnel.le.s (Dunst, 1985). En premier lieu, l'importance de l'écoute des besoins des parents ; Il s'agit pour l'intervenant.e social.e de se placer comme un soutien du parent et de reconnaître les forces et l'expertise parentale. En second lieu d'allier son expertise à celle des parents, le parent étant l'expert de son enfant. Enfin, il s'agira également d'activer le réseau social du parent et de mobiliser ses ressources, toujours dans une perspective de partenariat

avec le parent. Le partenariat est le travail conjoint des parents et du ou de la professionnel.le.s vers un objectif commun, avec une prise de décision partagée, au sein d'une relation de confiance entre ces derniers (Dunst, 1985 ; Dunst & Trivette, 1987). Ces principes soulignent aussi la présence nécessaire des professionnel.le.s dans le processus d'empowerment des parents puisqu'ils détiennent des informations essentielles pour les parents (réseau, ressources, etc.). Le soutien fourni par le ou la professionnel.le - présent à chaque étape de changement- devient ainsi un facteur facilitateur du développement de l'empowerment chez les parents (Girard et al., 2004).

En conclusion, le DPA dans l'accompagnement à la parentalité implique d'aider les parents à s'affranchir de leurs difficultés, en leur faisant reprendre le contrôle face à l'aspect normatif du terme *parentalité*. Dans ce contexte, l'intervenant.e social.e a pour rôle d'accompagner les parents dans un processus de changement, afin de surmonter des obstacles. Dans une recherche soutenue par la HES-SO Valais-Wallis, nous nous sommes interrogées sur la manière dont se créent ou non les conditions et le soutien nécessaires au sentiment d'efficacité personnelle, d'estime de soi et de détermination afin que le parent mette en place des actions (Dunst et al., 1992; Portal, 2016) et puisse s'autonomiser (Sellenet, 2012). Pour ce faire, l'implication des parents concernés pour trouver une définition commune du problème et des solutions, ainsi que la reconnaissance de leur expertise – axes guidant l'approche en DPA (Le Bossé, 2003) sont essentielles. Concrètement, divers principes doivent être appliqués tels que l'écoute des besoins, le partenariat, la reconnaissance d'expertise, la co-construction de l'intervention et le travail sur les ressources familiales et/ou sociales (Boutanquoi et al., 2014). Ce sont ces éléments que nous avons questionnées en analysant des situations concrètes de soutien à la parentalité lors de consultations entre professionnel.le.s et parent(s).

Méthodologie

Dans cette recherche menée à la HESTS de la HES-SO Valais-Walli, la démarche méthodologique s'est composée de deux étapes pour chaque consultation :

- 1) Un enregistrement et une retranscription de la consultation entre un.e professionnel.le et un ou des parents
- 2) Un entretien semi-dirigé avec le(s) parent(s) et un entretien d'explicitation avec le ou la professionnel.le, concernant la consultation enregistrée.

En effet, des consultations entre un.e professionnel.le et un ou des parents ont tout d'abord été enregistrés par les professionnel.le.s. Puis, ces consultations enregistrées ont été retranscrites par l'équipe de recherche sous forme d'un verbatim utilisé par la suite comme support lors d'entretiens semi-dirigés avec les parents et d'entretiens d'explicitation (Vermersch, 2010) avec les professionnel-le-s. Le fait d'interroger d'une part le(s) parent(s) et d'autre part les professionnel-le-s a pour but de recueillir un regard croisé sur les consultations enregistrées. Grâce aux entretiens d'explicitation avec les professionnel.le.s, une approche réflexive a été menée sur la consultation enregistrée en termes de contenu de l'intervention et de collaboration avec les parents. Quant aux entretiens semi-dirigés avec les parents, ils ont permis de récolter des données sur le vécu de la consultation avec le ou la professionnel.le, également en termes de contenu et de collaboration. Le matériel analysé ici se compose de l'enregistrement et de la retranscription de 5 consultations (parents et professionnel.le.s), de 5 entretiens d'explicitation avec les professionnel.le.s (5 femmes) et de 5 entretiens semi-dirigés avec 8 parents (2 mères et 3 couples).

Résultats

Une analyse préliminaire des données a permis de mettre en exergue quatre principaux résultats dans la démarche des professionnelles pour favoriser le DPA: 1) la question de départ ; 2) la mise en empathie ; 3) la co-construction de la solution ; 4) la reconnaissance du degré d'expertise des parents.

En premier lieu, chaque consultation s'ouvre sur une question de départ permettant aux parents de choisir le sujet de la consultation dont ils souhaitent discuter. En ce sens, chaque parent garde une maîtrise de ce qui lui semble ou non problématique en définissant lui-même l'objectif de la consultation. La professionnelle, elle, adopte une posture d'accompagnante des parents et se laisse guider par les besoins des parents. Cette posture est d'autant plus importante que la consultation avec la professionnelle est pour certains parents un lieu « refuge » où déposer leurs difficultés et questionnements comme le souligne une professionnelle : « Je sais que je suis à peu près le seul lieu où elle vient vraiment parler comme ça à cœur ouvert ». Cette posture d'accompagnant.e permet ainsi aux parents et à la professionnelle de co-construire la problématique et l'élaboration des solutions apportées en incluant entièrement les parents dans la définition même des problèmes.

Accompagner les parents dans leurs difficultés passe également par une mise en empathie, visible à travers le soutien émotionnel et le soutien d'estime. Cette mise en empathie apparaît essentielle pour les parents puisqu'elle leur permet de se sentir considérés et reconnus dans leurs vécus émotionnels et dans les démarches entreprises. La validation et valorisation sont ainsi deux outils fortement utilisés par les professionnelles dans l'objectif de co-construire les solutions avec les parents. Encouragés par la professionnelle, les parents prennent confiance en leurs capacités à trouver *leurs* solutions comme le souligne une mère de notre étude : « Ben ça fait du bien parce que... c'est comme si elle me félicitait en fait de mon... comme si c'était un travail que je faisais. Je cherche, oui aussi par moi-même ».

Mais renforcer la confiance des parents en leur capacité à trouver des solutions ne suffit pas à faire « émerger » concrètement les solutions. En effet, nos résultats montrent que les solutions ou pistes d'actions aux difficultés parentales sont issues d'une réelle co-construction entre parents et professionnelle. La professionnelle joue ici un rôle central dans l'émergence des solutions notamment à l'aide du soutien informatif. Ce soutien informatif est visible à travers le savoir scientifique de la professionnelle et à travers ses reformulations et questionnements, dont l'objectif est de permettre aux parents une autre lecture des difficultés rencontrées. Le soutien informatif permet alors d'ouvrir sur de nouvelles solutions et pistes d'actions et d'apporter un éclairage sur les ressources déjà disponibles mais dont les parents n'ont pas /plus conscience. Ainsi la professionnelle joue un rôle central dans la co-construction des solutions de par le soutien informatif qu'elle dispense. Plusieurs parents de l'étude soulignent d'ailleurs combien la professionnelle « pose les bonnes questions » et les mène sur des « pistes auxquelles ils n'auraient pas pensé ».

Enfin le dernier résultat découle du précédent : la co-construction des solutions nécessite le soutien de la professionnelle mais souligne tout autant l'importance de prendre en compte le degré d'expertise des parents. La professionnelle engage les parents à se positionner en tant que décideurs pour leur enfant. Elle leur fait prendre conscience de leur expertise à travers la

validation et la valorisation de leur ressenti mais parfois également en prenant elle-même position, comme dans l'exemple suivant : « c'est vous les parents, c'est à vous de décider les choses et pis quand il y a des dangers comme ça qui vous inquiètent ... Et pis ça, je crois que vous avez vraiment la légitimité de le faire, vous êtes les parents ». Cette démarche de reconnaissance de l'expertise des parents permet alors aux parents de se sentir légitimes dans leurs décisions pour l'enfant malgré les difficultés rencontrées. En effet, parce qu'ils rencontrent des difficultés, de nombreux parents de l'étude ne s'estiment pas ou plus experts de l'enfant, comme si les difficultés excluaient de fait les compétences parentales. En reconnaissant l'expertise des parents, la professionnelle souligne que ces deux éléments ne sont pas antagonistes et restaure ainsi la confiance des parents en leur expertise parentale.

Discussion des résultats

La parentalité est un chemin semé d'embûches et il pourrait être tentant pour les professionnel.le.s accompagnant les parents de trouver des solutions à leur place. Cependant les résultats préliminaires de notre étude montrent une forte volonté de la part des professionnelles de (re)donner le pouvoir aux parents. Trouver une solution est un processus de co-construction dans lequel les parents sont fondamentalement engagés : de la définition même de ce qui est problématique par le choix des sujets de discussion avec la professionnelle à la reconnaissance de l'expertise parentale, en passant par la valorisation et la conscientisation.

Plus encore, les résultats de cette étude sont en réalité interdépendants : en effet, le « pouvoir » de définir ce qui est une difficulté ou non laissé aux parents par le choix du sujet de discussion s'imbrique dans la reconnaissance de l'expertise des parents et leur capacité à reconnaître leurs difficultés. Reconnaître leur expertise se fait aussi principalement par la validation et la valorisation de ce qu'ils font déjà dans leur parentalité. Valider et valoriser les parents aura aussi probablement pour effet de renforcer l'estime de soi des parents, qui se sentiront plus compétent.e.s par la suite – face à une future difficulté.

La professionnelle est ici dans une posture d'accompagnatrice, amenant un éclairage ou un nouvel éclairage sur des ressources dont disposent déjà les parents mais qu'ils ne sont pas ou plus en capacité de voir et d'activer. Dans cette perspective, les professionnel.le.s sont aussi indispensables que les parents dans la co-construction des solutions, chacun apportant sa part de savoir et connaissance. Ces résultats préliminaires soulignent que malgré la difficulté « historique » à donner le pouvoir aux parents, les professionnelles d'aujourd'hui s'engagent à rendre le pouvoir d'agir à chaque parent.

Bibliographie

- Boucher, M. (2012). "Le travail social face aux familles populaires: la «nébuleuse» de la parentalité en question." *Pensée plurielle* 29(1): 75-98.
- Boutanquoi, M., et al. (2014). Les entretiens parents/professionnels en protection de l'enfance: construire la confiance. Besançon, ONED, Observatoire National de L'enfance en Danger.
- Dunst, C. J. (1985). Rethinking early intervention. *Analysis and intervention in developmental disabilities*, 5(1-2), 165-201.
- Dunst, C. J., & Trivette, C. M. (1987). Enabling and empowering families: Conceptual and intervention issues. *School Psychology Review*, 16(4), 443-456.

- Dunst, C. J., Trivette, C. M., & LaPointe, N. (1992). Toward clarification of the meaning and key elements of empowerment. *Family science review*, 5(1/2), 111-130.
- Girard, K., Miron, J.-M., & Couture, G. (2014). Le développement du pouvoir d'agir au sein des relations parents-professionnels en contexte d'intervention précoce. *Phronesis*, 3(3), 52-62.
- Jouffray, C. and C. Étienne (2017). "Vous avez dit participation ? Apports de l'approche centrée sur le dpa-pc sur cette question." *Vie sociale* 19(3): 107-125.
- Karsz, S. (2004). *Pourquoi le travail social : définition, figures, clinique*. Paris, Dunod.
- Le Bossé, Y. (2003). "La surdétermination des compétences parentales dans les mandats de protection de la jeunesse: un exemple d'aliénation ordinaire." *Sauvegarde de l'Enfance* 58(1): 49-56.
- Le Bossé, Y. (2008). L'empowerment: de quel pouvoir s'agit-il? *Changer le monde (le petit et le grand) au quotidien*. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(1), 137-149.
- Malochet, V. (2013). Redonner confiance: le soutien à la parentalité. In V. Bedin & M. Fournier (Eds.), *La parenté en question(s)* (pp. 132-136). Auxerre: Sciences humaines éditions.
- Martin, C., Hammouche, A., Modak, M., Neyrand, G., Sellenet, C., & al., e. (2017). Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soin. : Etat de la question en vue d'identifier le rôle de l'action publique. Retrieved from <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01572229/document>
- Modak, M., Gaberel, P., & Bachmann, L. (2017). «Parentalité»: promesses et écueils pour le travail social. *Actualité sociale*, 5(68), 9-11.
- Neyrand, G. (2011). *Soutenir et contrôler les parents : le dispositif de parentalité*. Toulouse, Érès éd
- Pioli, D. (2006). Le soutien à la parentalité: entre émancipation et contrôle. *Sociétés et jeunesses en difficulté*. *Revue pluridisciplinaire de recherche*(1).
- Portal, B. (2016). "De l'empowerment anglo-saxon au développement du pouvoir d'agir européen." *Le sociographe* 55(3): 83-97.
- Sellenet, C. (2012). *La parentalité décryptée : pertinence et dérives d'un concept*. Paris, Harmattan.
- Vermersch, P. (2010). *L'entretien d'explicitation*. Issy-les-Moulineaux, ESF.